

Colloque international
Quel budget minimum pour participer à la vie sociale ?
Un débat européen sur les budgets de référence
13 octobre 2015

– Bérengère Steppé : Merci à l'ONPES de m'avoir invitée pour parler du projet européen.

Je suis là pour parler du projet européen, qui a été lancé en 2013, mais je ne vais pas revenir sur les résultats présentés par Bérénice Storms, mais plutôt vous présenter les leçons que la Commission européenne a apprises de ce projet. Donc, pour resituer, ce projet s'inscrivait dans le cadre de travaux antérieurs de la Commission européenne sur les revenus minimums, notamment la mise en place de la recommandation sur l'inclusion active des personnes éloignées du marché du travail de 2008. Elle s'articule autour de trois piliers complémentaires : un complément de ressources adéquat, des marchés du travail favorisant l'insertion, et l'accès à des services de qualité.

La Commission a publié une évaluation de la mise en œuvre de la recommandation, et il s'est avéré qu'un certain nombre de moyens restaient des challenges dans la plupart des États.

La Commission souhaitait donc approfondir sa connaissance en matière d'adéquation des systèmes de revenus minimums tout en respectant le principe de subsidiarité. Les budgets de référence apportent une information complémentaire sur l'adéquation des systèmes de revenus dans les États membres. Le Conseil européen a approuvé cette approche et invité les États membres à travailler avec le Comité de Protection Sociale sur la possibilité de développer une méthodologie commune. Dans ce contexte et avec les États membres, la Commission a donc lancé les travaux. Je souhaite aussi rappeler que la Commission avait soutenu précédemment d'autres projets européens, notamment en 2009, la Commission a soutenu un projet du réseau européen de lutte contre le surendettement, visant à développer des budgets de référence dans neuf États membres. En 2010, en marge de la présidence belge de l'Union européenne, la Belgique avait organisé une revue des pairs sur le thème de l'utilisation des budgets de référence pour déterminer les spécifications du régime de revenu minimum et évaluer son adéquation. Enfin, la Commission a également apporté un cofinancement au projet Improve, de grande envergure, au niveau européen, visant à étudier la pauvreté, les politiques sociales et l'innovation sociale en Europe, dont un des axes de travail était de développer des budgets de référence comparables dans six États membres (Hongrie, Belgique, Grèce, Finlande, Italie, Espagne).

La Commission a lancé le projet pilote pour le développer d'une méthodologie commune pour l'ensemble des États membres. Le financement émanait du Parlement européen.

Je vais maintenant vous présenter ce qu'on a pu apprendre dans ce projet d'un an et demi.

Le projet a suscité beaucoup de débats et de controverses sur les différentes méthodologies pour développer des budgets de référence au niveau européen.

Comme cela a été rappelé, les États ont développé des budgets de référence à différentes périodes et selon différentes méthodologies, en autonomie les uns des autres. Chacune a des avantages et des limites, dont il faut être conscient. Il faut aussi souligner que chaque approche a été développée pour répondre à des objectifs politiques, scientifiques, économiques précis.

Il me semble fondamental de remettre les éléments dans leur contexte. L'approche répond aux objectifs de la Commission européenne : comparabilité entre les États, tout en s'inscrivant dans des contraintes de temps et de budget.

Les experts ont donc proposé une méthodologie qui donne une part significative à l'aspect participatif, élément clé de la méthodologie.

Qu'est-ce qu'on peut apprendre des résultats ? Aujourd'hui, ils ne permettent pas la comparaison entre États. Cela demande de grandes quantités de données, dont on manque aujourd'hui. Cela nécessiterait plus de temps et de ressources. On constate également qu'on est rapidement confronté à une dualité entre nécessité de refléter le contexte national, en maintenant une approche standardisée pour permettre la comparabilité. Par rapport à cette dualité, il est flagrant pour les États membres aux systèmes de protection sociale moins développés, les budgets de référence ne reflètent pas un revenu minimum. Mais les résultats sont une importante source d'information, permettant de mettre en lumière ce qu'on peut acheter avec un budget déterminé et permet de compléter l'indicateur de privation matérielle.

Le projet a suscité beaucoup de débat avec les États membres ainsi qu'avec les ONG (organisations non gouvernementales). Chacun a été invité à s'exprimer sur le projet.

On peut dire qu'il a permis de maintenir le sujet de l'adéquation des systèmes de protection sociale dans le débat européen et national. Le rapport des cinq présidents, présentant un plan renforçant l'union économique et monétaire européenne fait un certain nombre de propositions pour mener l'Europe vers la croissance, la création d'emploi et favorisant la convergence, ce qui se traduit par une intention accrue sur les performances dans le domaine social et de l'emploi. La Commission a mis comme priorité transversale de garantir la justice sociale et de réaliser des progrès significatifs en termes de convergence sociale. Comme l'a annoncé le président Juncker, la Commission œuvrera pour développer un pilier de droits sociaux basé sur l'acquis européen afin de développer des critères pouvant mener à plus de performance dans l'emploi et dans le social.

Un des axes de travail sera d'assurer une amélioration structurelle de l'adéquation des systèmes de revenu minimum avec les États membres.

Je voulais remercier l'université d'Anvers pour le travail remarquable qu'ils ont fait, et remercier le réseau d'experts dans chaque État membres, qui ont contribué à la réalisation de ce projet. Effectivement, ça a permis de lancer un débat au niveau européen sur les besoins essentiels, et également, de permettre aux experts de parler entre eux.

Il me semble que ceci est déjà une première étape. Et la Commission essaiera de soutenir dans les prochains mois d'autres réunions de ce réseau d'experts afin qu'ils continuent d'échanger sur des bonnes pratiques au niveau européen.

D'autre part, la Commission souhaite continuer aussi le dialogue avec les États membres sur la nécessité d'avoir des systèmes de revenu adéquats. Elle lancera ces prochaines semaines un appel d'offres pour le projet EMIN. C'est un projet qui crée des plateformes de parties prenantes, à savoir des ONG que des autorités publiques, des partenaires sociaux et des experts, dans chaque État membre, qui favorisent l'échange sur la nécessité d'avoir des systèmes de revenu minimum adéquats.

Dans le cadre de cette seconde phase de ce projet, les résultats nationaux des budgets de référence seront un stimulant pour lancer le dialogue entre les parties prenantes.

La Commission souhaitera continuer les travaux en 2016 en ciblant des services essentiels tels que l'éducation, la santé, l'énergie.

Les budgets de référence pourront apporter un éclairage sur le coût réel d'accès des ménages aux biens et services essentiels. Cela renforcera la visibilité des politiques publiques et le soutien sur ce sujet.

Par ailleurs, se focaliser sur ces accès permettrait de renforcer le suivi de la mise en œuvre du troisième pilier de la recommandation sur l'inclusion active, l'accès à des services de qualité.

Enfin, l'ensemble des résultats se trouvent sur le site de la Commission. Le rapport final sera prochainement publié. J'ai laissé à l'extérieur quelques exemplaires de la méthodologie en français et en anglais, ainsi qu'une fiche présentant les résultats pour la France du panier alimentation, où il y a aussi une petite explication sur la différence entre les résultats liés à la méthodologie européenne et à la méthodologie française.

Je vous remercie pour votre attention.